

ÉCONOMIE

DURÉE : 2 HEURES 30.

Il est recommandé de ne pas dépasser 10 pages.

Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

S U J E T

La théorie du ruissellement des richesses dans l'économie

À partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur la théorie du ruissellement des richesses dans l'économie.

Composition du dossier documentaire :

- **Document 1** : *Fiscalité*: Macron applique-t-il la (controversée) théorie du ruissellement ?, europe1.fr et goodbanque.com, 25 septembre 2017
- **Document 2** : « Le mythe du ruissellement économique », La Croix, 1^{er} août 2017
- **Document 3** : *Un concept néolibéral très critiqué, Réforme de l'ISF: c'est quoi cette "théorie du ruissellement" qu'appliquerait le gouvernement ?* Claire Cambier, LCI.fr, 29 septembre 2017
- **Document 4** : *Le ruissellement ne fonctionne pas, vive le ruissellement !* Eve-Lyne Couturier, IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), 21 juin 2015
- **Document 5** : *Évolution du rapport interdécile (France 1970-2016)*, Observatoire des inégalités, 15 septembre 2017
- **Document 6** : *Niveau de vie mensuel moyen des 10 % les plus riches (France 1970-2016)*, Observatoire des inégalités, 15 septembre 2017
- **Document 7** : *L'Évolution des écarts de revenus mensuels entre les 10 % plus riches et les 10 % les plus pauvres, par personne (France 1970-2016)*, Observatoire des inégalités, 15 septembre 2017

D

OSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1

ESSEC

Fiscalité : Macron applique-t-il la (controversée) théorie du ruissellement ?

En favorisant fiscalement les Français les plus aisés en espérant qu'à terme, tout le monde en profite, le gouvernement met en œuvre une doctrine économique, qui a parfois montré ses limites par le passé.

L'expression n'est jamais utilisée par le gouvernement, plutôt par ses détracteurs. Le budget 2018 qui sera présenté mercredi en Conseil des ministres, serait-il en partie inspiré de « la théorie du ruissellement » ? Une doctrine économique selon laquelle – pour aller vite –, concéder des largesses – fiscales ou autres – aux citoyens les plus aisés profite *in fine* à l'ensemble de la population, les plus défavorisés compris. Déjà appliquée par le passé, par l'Américain Ronald Reagan et la Britannique Margaret Thatcher notamment, cette théorie a parfois montré ses limites.

La « théorie du ruissellement », c'est quoi ?

Le principe est simple : plus les personnes riches ont de d'argent, plus elles vont pouvoir, par des investissements ou par de la consommation, en faire profiter les autres. « Quand on crée des emplois à très hauts revenus, ça finit par bénéficier à tout le monde », formule pour europe1.fr Nicolas Bouzou, économiste, fondateur du cabinet Asterès. « Par exemple, un ingénieur en intelligence artificielle chez Google sera certes très bien payé, mais il va consommer au restaurant, dans des hôtels, il va avoir des employés de maison. Ça crée donc des emplois moins qualifiés. On estime que concernant l'économie du numérique aux États-Unis, un emploi à forte valeur ajoutée entraîne la création de quatre emplois moins qualifiés », poursuit l'auteur de *Le Travail est l'avenir de L'homme* (ÉD. de L'observatoire).

« L'épargne gonfle l'investissement »

« L'argument est, en général, le suivant : les plus fortunés ont, en moyenne, une propension marginale à épargner supérieure à celle des plus pauvres. Le surcroît de richesse qui peut leur être accordé (via, en général, une réduction d'impôt) viendra donc alimenter davantage l'épargne nationale que si cette même richesse avait été distribuée à des ménages moins favorisés », expliquait de son côté début août dans *La Croix* Gaël Giraud, économiste en chef de l'Agence Française de Développement, qui lui n'est pas convaincu par la doctrine. « Or l'épargne gonfle l'investissement. Et l'investissement d'aujourd'hui, c'est la croissance de demain, et donc, notamment, les emplois de demain. Lesquels procureront un salaire, y compris aux moins fortunés », poursuivait ce directeur de recherche CNRS. (...)

Deux mesures fiscales dans cette logique

Le volet fiscal du budget 2018 semble pourtant bien correspondre à cette logique. La baisse de l'impôt sur la fortune (ISF), par le biais de la

<https://vertuprepas.com/>

non-taxation du patrimoine financier, mais aussi la mise en place d'une taxe forfaitaire – et non plus évolutive – sur les revenus des capitaux de 30 %, vont à l'évidence profiter aux ménages les plus aisés. Selon le gouvernement, ces deux mesures coûteront 5 milliards d'euros à l'État : 3,5 milliards de recettes en moins de l'ISF, 1,5 milliard de moins avec le prélèvement forfaitaire unique (PFU). Coûteux, en effet.

« Un effet de souffle fiscal en faveur de l'investissement »

L'objectif avoué de cette fiscalité avantageuse pour les plus favorisés est d'encourager les investissements sur le sol français et de faire revenir des capitaux sur le territoire. « Nous voulons provoquer un effet de souffle fiscal en faveur de l'investissement, de l'emploi et de la croissance », a assuré en juillet le Premier ministre Édouard Philippe aux *Échos*. « Nous voulons donner confiance aux acteurs économiques, avec de la visibilité et des engagements précis. » Avec dans l'idée que toute l'économie française, et donc à terme tout le monde, profite de ces investissements. (...)

La théorie du ruissellement, c'est efficace ?

« Si on continue de l'appliquer, c'est que cela fonctionne ». On entre là dans un débat d'économistes. Il n'y a donc pas de réponse définitive à cette question. « Cette théorie est parfaitement valide aujourd'hui », tranche Nicolas Bouzou. « Ça fait consensus, si on continue de l'appliquer, c'est que cela fonctionne ». L'économiste cite l'exemple de la Suède à la fin des années 1970. « Le gouvernement en place a baissé très sensiblement les taxes sur les hauts revenus, et le pays est entré dans une phase de prospérité sans précédent ». (...)

« Une politique qui creuse les inégalités »

Mais là où la théorie du ruissellement est la plus attaquée, c'est sur les inégalités qu'elle génère. « C'est une politique qui creuse les inégalités », a asséné Michel Sapin sur Europe 1. Et c'est précisément sur ce point que les réformes fiscales voulues par Emmanuel Macron sont critiquées.

Europe 1.fr et goodbanque.com, 25 septembre 2017

Document 2

Le Mythe du ruissellement économique

Gaël Giraud, économiste en chef de l'Agence Française de Développement, directeur de recherche CNRS, professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Lorsque, durant les années 1980, Margaret Thatcher et Ronald Reagan réduisirent de manière considérable la fiscalité des plus fortunés, l'argument le plus souvent invoqué par certains économistes tenait en une métaphore : le « ruissellement » de richesse descend des plus favorisés vers les plus pauvres. Il est certain que ces largesses fiscales ont fortement contribué

<https://vertuprepas.com/>

à l'envol de la dette publique, tant aux États-Unis qu'en Angleterre. Ont-elles alimenté la croissance économique de ces deux pays ? Rien n'est moins sûr car la relative prospérité nord-américaine de cette décennie fut tirée, d'abord, par l'explosion des dépenses publiques orchestrées par le secrétariat d'État à la défense de l'administration Reagan. Quant à Albion – qui quémandait le secours du Fonds Monétaire International au début des années 1970 –, elle doit en grande partie son retour à meilleure fortune au pouvoir d'attraction des capitaux induit par la dérégulation financière de la City. De l'aveu du FMI, nous n'avons aucune preuve empirique de la théorie du ruissellement. Quelle analyse économique sous-tend donc cette métaphore que certains voudraient ressusciter aujourd'hui ?

Épargne, épargne, croissance, emploi...

L'argument est, en général, le suivant : les plus fortunés ont, en moyenne, une propension marginale à épargner supérieure à celle des plus pauvres. Le surcroît de richesse qui peut leur être accordé (via une réduction d'impôt) viendra donc alimenter davantage l'épargne nationale que si cette même richesse avait été distribuée à des ménages moins favorisés. Or l'épargne gonfle l'investissement. Et l'investissement d'aujourd'hui, c'est la croissance de demain, et donc, notamment, les emplois de demain. Lesquels procureront un salaire, y compris aux moins fortunés. CQFD ? Cette « preuve » est fautive. Certes, les plus fortunés ont une propension à consommer inférieure à celle des plus pauvres : pour un euro de revenu supplémentaire, le centile le plus riche, en France, dépensera en moyenne moins de 70 centimes et épargnera donc au moins 30 centimes. Tandis que le décile le plus pauvre dépensera la quasi-totalité de cet euro (voire davantage car il pourra plus facilement s'endetter, en principe). Mais la part de vérité du ruissellement s'arrête là.

Une épargne qui alimente diverses bulles

Primo, le surcroît d'épargne rendu possible par l'enrichissement des plus riches ne vient pas, ou plus, alimenter l'investissement. Si cette relation était automatique, l'économie mondiale ne serait pas piégée, comme elle l'est aujourd'hui, par un sous-investissement chronique : jamais les catégories sociales les plus favorisées n'ont autant épargné qu'aujourd'hui, et pourtant, depuis plus d'une décennie, l'investissement agrégé en fonction du revenu national ne cesse de baisser dans la plupart des pays de l'OCDE. En zone euro, d'après le FMI, il a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Que devient, par conséquent, l'épargne surabondante ? Elle est réinvestie dans des paris d'argent sur les marchés financiers et immobiliers, où elle alimente diverses bulles : celle des dérivés financiers, par exemple, dont le notionnel libellé en euro atteint, à lui seul, la somme extravagante de 80 trillions. Celle des centres-villes gentrifiés de nos capitales, également.

Un manque d'investissement dans les économies occidentales

Secundo, l'investissement n'a pas besoin d'épargne pour se financer. L'affirmation contraire s'appuie sur l'idée – aussi répandue que fautive – selon

laquelle ce sont les dépôts (l'épargne) qui font les crédits. Dit autrement, une banque, pour prêter de l'argent, aurait besoin de l'emprunter elle-même quelque part. Au contraire, les banques commerciales (qui sont telles parce qu'elles ont reçu de l'État une délégation du pouvoir régalien de frapper monnaie) créent du crédit tous les jours. Et équilibrent leurs comptes *ex post* en empruntant auprès de la Banque Centrale (à taux réel négatif, en zone euro, aujourd'hui) la monnaie nécessaire pour apurer leurs transactions avec leurs contreparties et pour satisfaire aux ratios prudentiels qui encadrent leur pouvoir de création monétaire. (...)

Des investissements qui ne créent pas toujours d'emplois

Tertio, depuis le début des années 1990, on assiste à l'apparition de reprises de croissance du revenu national (d'abord aux États-Unis puis, de plus en plus souvent, en Europe) qui ne s'accompagnent pas d'une hausse d'emplois. Il en va ainsi, par exemple, des investissements financés entre 2001 et 2007 en faveur de projets immobiliers dépourvus de sens en Andalousie. Les villes fantômes que ces crédits ont engendrées n'ont pas créé d'emplois!

La Croix, 1^{er} août 2017

Document 3

Un concept néolibéral très critiqué

Pourtant de nombreux économistes contestent son efficacité. Edwin Le Héron, économiste et professeur des universités à Sciences Po Bordeaux, en fait partie. Selon lui, ce « concept pas très académique » aggraverait même les inégalités sociales. « Il est vrai que les riches consomment et engendrent donc toute une logique industrielle, le problème c'est que cela crée une économie particulière autour du "super riche", nous indique-t-il. Une personne extrêmement fortunée va acheter des produits haut de gamme, qui demandent une certaine expertise donc dire que ça crée des emplois non-qualifiés c'est complètement faux ».

Même paradoxe au niveau des services : leur chauffeur ne sera pas monsieur tout le monde, « il faut qu'il présente bien », *idem* pour le vendeur de produits de luxe. « Ces "superriches" veulent des employés qui partagent un minimum leurs codes sociaux », insiste-t-il. Et si tout le monde ne peut pas en profiter, c'est encore plus vrai dans les campagnes : « Ça peut profiter à des salariés vivant à Paris, mais en plein milieu de la Corrèze, ça ne créera pas d'emploi, or la pauvreté est en grande partie rurale. » Le fameux ruissellement serait donc plutôt inégalitaire.

Thibault Gajdos, chercheur au CNRS, va également dans ce sens, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, il estime que le président est « bien mal informé » : « la totale déconnexion entre l'évolution des plus hauts revenus et ceux du reste de la population est désormais bien documentée », écrit-il. Et de poursuivre, chiffres à l'appui : « Thomas Piketty et ses collègues ont établi qu'entre 1983 et 2014, les 1 % les plus riches avaient capté 20 % de la croissance économique, soit autant que les 50 % les moins riches. C'est évidemment moins spectaculaire qu'aux États-Unis, où les 1 % les

<https://vertuprepas.com/>

plus riches ont capté 50 % de la croissance, ne laissant que des miettes aux 50 % les plus pauvres. Mais cela suffit à démontrer l'inanité de cette "théorie du ruissellement".»

Qu'en est-il alors du potentiel d'investissement ? « On ne peut pas davantage croire que cette réforme soit destinée à inciter les plus riches à investir dans l'économie », lance d'emblée Thibault Gajdos. Et ce pour deux raisons : « l'essentiel de leur patrimoine est d'ores et déjà financier » – selon les données du *World Wealth & Income Database* (WID), il est constitué, en moyenne, de 30 % de biens immobiliers et de 70 % d'actifs financiers –, deuxièmement « on ne comprend pas très bien pourquoi les liquidités et biens de valeur (œuvres d'art, voitures, bijoux...) bénéficieront aussi de cette exonération ». Un argument qui fait mouche, jusque dans les rangs du parti En Marche. C'est ainsi que pour Joël Giraud, rapporteur du budget à la commission des finances de l'Assemblée Nationale, l'exonération des yachts de luxe, des lingots d'or ou encore des voitures de sport, « ce n'est pas possible, des symboles de ce genre doivent être beaucoup plus taxés ». Edwin Le Héron va encore plus loin : « L'épargne n'a jamais créé de l'investissement, c'est de l'idéologie néolibérale bas de gamme, ironise-t-il. Pour investir, il faut une raison. » Autrement dit, une bonne idée. Quand quelqu'un veut monter une entreprise, il ne va pas frapper à la porte d'un "super-riche" et se tournera plutôt vers une banque. Plutôt remonté contre les pratiques du gouvernement, l'économiste pointe du doigt un procédé cynique. « C'est finalement se dire qu'en donnant un euro à un riche, il en fera 10 euros alors qu'un euro à un pauvre restera un euro à cause de sa prétendue faible productivité. » Avec une telle pensée, « les riches resteront riches et les pauvres resteront pauvres ».

« Réforme de l'ISF: c'est quoi cette "théorie du ruissellement" qu'appliquerait le gouvernement ? »,
Claire Cambier, LCI.fr, 29 septembre 2017

Document 4

Le ruissellement ne fonctionne pas, vive le ruissellement !

Le FMI a tranché. La fameuse doctrine de l'économie de ruissellement (*trickledown economies*) ne fonctionne pas. Donner des avantages aux plus riches pour qu'ils redynamisent l'économie par leurs choix judicieux aurait été un échec sur plus de 30 ans. Il semblerait, au contraire, que c'est en misant sur l'augmentation des revenus des 20 % les plus pauvres qu'on parvient à avoir véritablement un effet positif sur la croissance, et ce, tant dans les sociétés en voie de développement que dans les économies avancées. (...)

En décembre dernier, c'était l'OCDE qui nous annonçait que moins d'inégalités était synonyme de plus de croissance économique. Elle invitait d'ailleurs les politiciens à ne pas seulement essayer d'améliorer le sort des plus démunis, mais de viser plus large, par exemple en mettant en place des politiques qui avantagent les 40 % les plus pauvres de la société. Selon elle, ce n'est pas en évitant l'indigence qu'on arrive à stimuler l'économie, mais en permettant un réel enrichissement de la base.

L'an dernier, contre toute attente, un dense livre sur l'économie a connu un succès international. *Le Capital au xx^e siècle* de Thomas Piketty démontrait

<https://vertuprepas.com/>

clairement comment la part de richesse accaparée par les plus riches va en augmentant aux dépens de ce que possède le reste de la société. Comment en est-on arrivé là ? Par des choix politiques et économiques.

Selon lui, le choix que les pays industrialisés ont fait après la Deuxième Guerre mondiale, d'imposer plus fortement les plus nantis a contribué grandement à réduire les inégalités en améliorant la situation financière de l'ensemble de la population. C'est ensuite que ça se gâte, quand les Reagan et Thatcher sont arrivés au pouvoir avec d'autres ambitions économiques. Plutôt que de favoriser des mesures sociales, un État fort ou un système de taxation progressiste, ils misent sur une réduction de services, un retrait de l'État de son rôle social et une réduction de la charge fiscale des nantis. Le ruissellement peut ensuite s'opérer. Ces choix, censés aider tout le monde par le ruissellement, n'ont profité qu'aux plus riches, nous dit Piketty.

Eve-Lyne Couturier, IRIS (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques),
21 juin 2015

Document 5

Évolution du rapport interdécile (France 1970-2016)

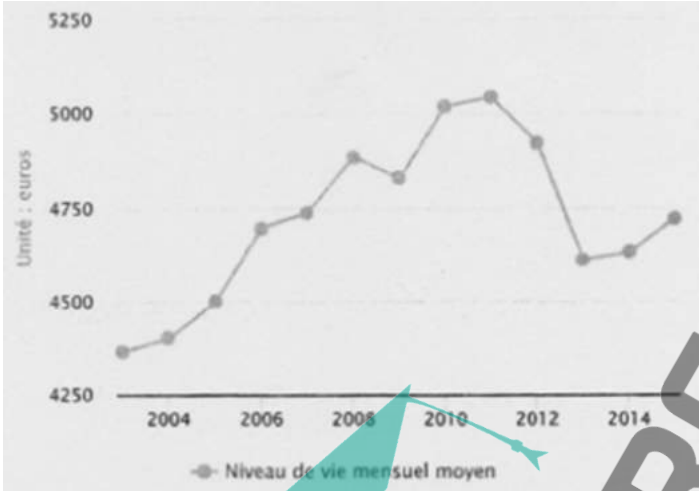


Revenus après impôts directs et prestations sociales.

Lecture : en 2015, le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches était 3,5 fois supérieur au niveau de vie le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Document 6

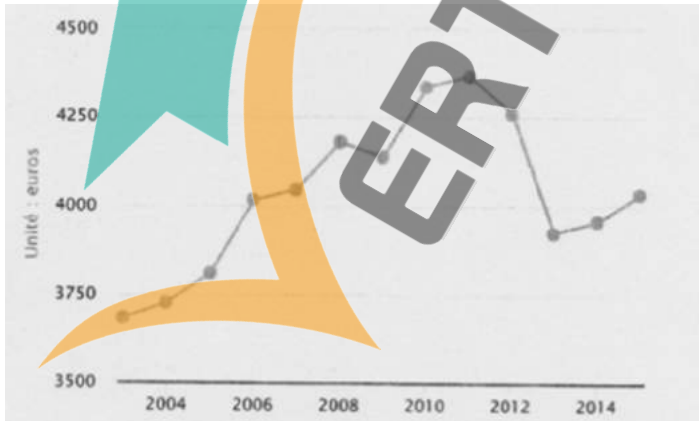
Niveau de vie mensuel moyen des 10% les plus riches (France 1970-2016)



Observatoire des inégalités, 15 septembre 2017

Document 7

L'Évolution des écarts de revenus mensuels entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres, par personne (France 1970-2016)



Observatoire des inégalités, 15 septembre 2017

DROIT

DURÉE : 1 HEURE 30.

Il est recommandé de ne pas dépasser 10 pages.

Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

ESSEC

SUJET

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas OCD

Oasis Concept Design (OCD) est une agence parisienne de communication et marketing digital spécialisée dans la conception de site Web, la refonte de site Internet et l'évolution des systèmes de communication digitale de ses clients. OCD maîtrise également la création de contenu Web et la gestion des réseaux sociaux en accompagnant ses clients pour réaliser une communication digitale efficace et rentable.

OCD est réputée pour son expertise Web, son efficacité technique et en particulier la création de sites Internet au graphisme clair et aéré pour un rendu visuel très professionnel.

La force de vente d'OCD constitue un autre atout de l'entreprise : les commerciaux privilégient des conseils et un contact rapprochés pour être toujours à l'écoute de leurs clients. Le directeur commercial d'OCD, René Demogue, souhaite bénéficier de votre expertise et vous demande d'étudier certains dossiers délicats en donnant un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent.

Questions :

1. René Demogue a prêté une importante somme d'argent en espèces à l'un de ses amis, Victor Lustig. Cette somme d'argent devrait permettre à celui-ci de mener à bien son projet de création d'une société de conseil informatique qui lui tient particulièrement à cœur. La remise des fonds a eu lieu lors d'un déjeuner auquel participait l'un de leurs amis communs, François Gény. Quelques mois plus tard, les relations entre René et Victor se sont détériorées. Désireux de récupérer son argent, René téléphone à Victor pour demander de rembourser la somme prêtée mais celui-ci refuse catégoriquement, en prétextant qu'il ne lui doit rien. Aucun contrat n'a été signé entre les deux hommes. René dispose toutefois d'une lettre écrite et signée par

<https://vertuprepas.com/>

Victor qui se termine par la phrase suivante: « *Je te remercie, cher René, de bien vouloir me faire l'avance de ces 20000 euros dont j'ai tant besoin pour ma future société de conseil* ».

René Demogue peut-il espérer obtenir le remboursement de la somme prêtée à Victor Lustig ?

2. Un litige oppose René Demogue à la société de transport Yescar. René avait en effet organisé un rendez-vous à Rouen avec l'un de ses clients pour finaliser et conclure un important contrat portant sur la création d'un nouveau site Web. Mais l'autocar de la société Yescar que devait prendre René est parti avec 3 heures de retard. Le rendez-vous a été annulé et le contrat a finalement été attribué à un concurrent d'OCD. Yescar a adressé aux passagers une lettre d'excuses précisant que ce retard exceptionnel est le résultat de l'état d'ébriété du conducteur de l'autocar qu'il a fallu remplacer à la hâte par l'un de ses collègues. René Demogue voudrait assigner la société Yescar en responsabilité.

René Demogue peut-il engager la responsabilité contractuelle de la société Yescar ?

3. Suite à sa mésaventure avec la société Yescar, René Demogue a décidé d'acheter une nouvelle voiture pour son usage personnel, via un site de vente en ligne professionnel. La commande a été confirmée le 25 février 2018 et le véhicule lui a été livré le 10 avril 2018. Mais René Demogue a constaté que les sièges de l'arrière du véhicule sont inamovibles alors que tous les véhicules de ce type présentés par le vendeur, notamment sur Internet, disposent de sièges amovibles. René Demogue vous fait part de sa déception : passionné de sports extrêmes, il souhaitait utiliser son véhicule pour transporter du matériel technique souvent volumineux...

René Demogue peut-il arguer de sa qualité de consommateur pour obtenir le remplacement du véhicule ?

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« L'obligation de bonne foi de l'entreprise à l'égard de ses partenaires »

Vous préciserez les implications de cette obligation dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.